

Rapport Annuel 2022



RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE
31 DÉCEMBRE 2022

L'Association des Arpenteurs des Terres du Canada



TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	1
Bienvenue au pays de l'arpentage.....	2
Membres du Conseil 2022-2023.....	4
Comité d'examen.....	5
Membres de l'AATC.....	6
Examen des pratiques	7
Le système international de certification des hydrographes de l'AATC	8
Plaintes et discipline	8
Modernisation de la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada	9
Gouvernance.....	9
Collaboration avec d'autres organisations liées à la géomatique	10
Conférences nationales des arpenteurs-géomètres.....	11
Gagnants des bourses.....	12
Vers un diplôme en ligne en arpentage/géomatique	13
Remplacement du directeur général	14
Nouveau livre sur la profession d'ATC.....	14

Résumé

Au cours de l'année 2022, l'Association a continué de suivre les règles imposées par la province de l'Ontario afin d'empêcher la propagation du virus COVID-19 et de ses variantes. Les membres du personnel de l'AATC ont continué à travailler depuis leur lieu de résidence.

L'AATC a développé un modèle de certification pour les hydrographes, qui a été officiellement reconnu par l'Organisation hydrographique internationale/ Fédération internationale des géomètres/Association cartographique internationale — Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) en avril 2016. Nous sommes heureux d'annoncer que la reconnaissance internationale a été renouvelée pour 6 ans supplémentaires conformément aux normes internationales révisées.

Le Conseil de l'AATC s'inquiète de la diminution du nombre d'arpenteurs des terres du Canada en exercice. Depuis 2017, elle représente environ 2,2 % par an. Nous ne sommes pas seuls dans cette situation. Les caractéristiques démographiques des associations d'arpenteurs au Canada indiquent généralement une base de membres décroissante en raison des départs à la retraite. L'âge moyen des arpenteurs-géomètres ne cesse d'augmenter et les nouveaux entrants dans la profession ne compensent pas les départs à la retraite. Afin de remédier à la situation, la profession a rationalisé le processus d'accueil des arpenteurs-géomètres formés à l'étranger en 2019 et travaille actuellement sur l'initiative TOLD pour rendre l'enseignement de l'arpentage plus accessible.

Le projet intitulé « Vers un diplôme en ligne en arpentage/géomatique (TOLD) » a fait de grands pas en avant en 2022. Une équipe de représentants de l'industrie et du milieu universitaire a réussi à rédiger un nouveau programme d'études pour les étudiants afin de répondre aux exigences éducatives de toutes les associations d'arpentage au Canada. Le nouveau programme a été approuvé par le Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres à l'automne 2022. Une autre équipe de bénévoles a élaboré un nouveau processus d'agrément et d'exemption pour remplacer les anciens, qui étaient basés sur des principes désuets. Le travail est bien avancé pour développer une voie vers un diplôme en ligne en arpentage/géomatique.

Tous les arpenteurs des terres du Canada, détenteurs de permis, sont assujettis à une « révision de la pratique » par l'Association. Tous les trois ans, au moins un de leurs projets fait l'objet d'un examen documentaire détaillé. De plus, une sortie sur le terrain est effectuée chaque année dans différentes régions du Canada pour assurer la conformité réglementaire des praticiens dans leur environnement de terrain réel. Le service d'examen de la pratique de l'AATC est responsable de ces examens documentaires et sur le terrain. Vingt-deux arpenteurs des terres du Canada, détenteurs de permis, ont été examinés l'an dernier, et une sortie sur le terrain a été effectuée l'automne dernier.

La registraire de l'AATC a reçu deux plaintes en 2022. L'une a été rejetée et l'autre a été dirigée vers le comité de discipline pour être entendue par un panel de discipline en 2023.

Nous attendons que le gouvernement fédéral promulgue les modifications à la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada. Entre-temps, le comité des Règlements administratifs et de la législation a fait ce qu'il pouvait pour mettre à jour le Règlement sur les ATC, mais a dû s'arrêter jusqu'à ce qu'il puisse voir quelles seront les modifications apportées à la Loi. Avec tous ces changements législatifs, les Règlements administratifs de l'AATC ont besoin de modifications majeures. C'était l'objectif du Comité des Règlements administratifs et de la législation en 2022.

Finalement, avec le départ du directeur général fin mai 2023, le Conseil a dû mettre en branle la recherche d'un nouveau candidat. L'AATC s'attend à ce que le nouveau directeur général soit en place avant la prochaine conférence nationale en mai.



Le bureau de l'AATC est situé sur les terres ancestrales de la Première Nation Omàmìwininiwa (Algonquin).

AATC :

L'Association des arpenteurs des terres du Canada (AATC) est l'organisme national d'octroi de permis pour les professionnels qui pratiquent l'arpentage sur les terres du Canada, qui sont principalement les trois territoires canadiens, les parcs nationaux, les réserves des Premières Nations, et y compris au-dessus et au-dessous de la surface des océans du Canada. Le titre exclusif attribué à ces professionnels est celui d'arpenteur des terres du Canada (ATC).

Le mandat de l'Association des arpenteurs des terres du Canada

Mandat

Le mandat de l'Association des arpenteurs des terres du Canada (AATC) est de réglementer et de régir la pratique de l'arpentage sur les terres du Canada et les terres privées dans les territoires, pour la protection de l'intérêt public, conformément à la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada, LC 1998., ch. 14, — 1998, son Règlement et Règlements administratifs.

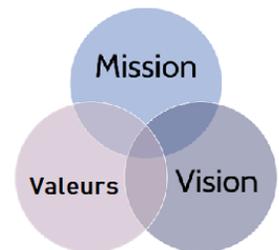
La pratique des membres de l'AATC est surveillée par le biais d'un processus d'examen des pratiques, tandis que la conduite et la compétence professionnelles sont en sont tenues à des normes élevées et soumises à une enquête et à une décision lorsqu'elles sont remises en question. Le perfectionnement professionnel continu obligatoire, les exigences en matière de permis et de licences, les exigences minimales en matière d'assurance et la surveillance stricte du Conseil sur les aspects réglementaires et les opérations de l'Association contribuent tous au mandat de protection de l'intérêt public.

Qui nous sommes

L'Association a été créée par une loi du Parlement en 1998 apportant une autoréglementation complète à l'AATC grâce à des pouvoirs de réglementation sur ses membres, un devoir clair de toujours servir l'intérêt public et une surveillance claire de la gouvernance de l'Association par le biais de son Conseil.

L'Association actuelle est la continuation de l'ancienne Association des arpenteurs des terres du Canada, à savoir celle créée en 1985 pour améliorer la pratique de l'arpentage professionnel et des disciplines spatiales connexes, en établissant des normes de qualification, de connaissances, de compétences, d'éthique et de conduite parmi ses membres. Cette association était elle-même la continuation d'autres qui existaient de temps à autre depuis les débuts de l'arpentage au Canada.

Aujourd'hui, en vertu des pouvoirs délégués par la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada, LC 1998, ch. 14, (la Loi), qui relève de l'autorité du ministre des Ressources naturelles du Canada, en tant qu'association professionnelle autoréglementée et organisme de réglementation, le mandat de l'AATC garantit que les membres sont compétents pour fournir les services que la société leur a confiés et rehausser, dans l'intérêt du public, la valeur que la profession apporte à ceux qui dépendent des services professionnels de nos membres.



Vision :

Inculquer la confiance du public dans la réglementation des arpenteurs des terres du Canada.

Mission :

Fidèles à notre mandat, nous instaurons la confiance et le respect mutuel grâce à une gouvernance solide, une autorégulation efficace et des compétences individuelles.

Valeurs :

Intégrité : On peut nous faire confiance pour protéger l'intégrité des terres du Canada et du régime foncier tout en demeurant justes et impartiaux.

Responsabilité : Nous respectons nos engagements et sommes propriétaires de nos actions.

Compétence : Nous sommes professionnels, bien informés et maintenons une compétence continue grâce à l'examen de la pratique et au perfectionnement professionnel continu.

Innovation : Nous suivons le rythme des technologies nouvelles et émergentes, transformant et changeant au besoin pour apporter la plus grande valeur et efficacité au grand public et à nos membres.

Excellence : Nous nous engageons envers la qualité et l'amélioration continue. Nous nous efforçons d'atteindre des performances élevées, en fixant des normes élevées pour nos membres et pour nous-mêmes.

Comment nous sommes gouvernés

Le Conseil de l'AATC est composé de membres élus et de membres nommés du public. En tant qu'entité de gouvernance de l'AATC, le Conseil veille à ce que toutes sortes d'exigences réglementaires soient approuvées et surveillées pour l'admission à l'Association, les activités de pratique des membres, la conduite et la compétence, les exigences d'obtention d'un permis, les enquêtes et la discipline, etc.

Le Conseil a la supervision ultime de l'AATC en ce qui concerne la gestion des affaires de l'Association, agissant au nom de l'Association, la surveillance réglementaire, l'établissement de la stratégie de l'organisation, la gestion des risques, l'atteinte des objectifs statutaires et la responsabilité devant le ministre des Ressources naturelles qui détient le contrôle ultime de la Loi.

Comment nous mesurons le succès

L'AATC réussit et la profession elle-même réussit si, grâce à des normes réglementaires appropriées, à l'éthique des membres et à une surveillance rigoureuse, nous sommes en mesure d'élever la confiance et l'estime de la société envers la profession. Nous réussissons si nous atteignons nos objectifs de manière équitable, transparente et juste.

Bienvenue au pays de l'arpentage

L'arpentage foncier implique des mesures pour la création de nouvelles limites ou le re-tracement des limites existantes entre des parcelles de terrain contiguës (ou adjacentes).

Les arpenteurs des terres du Canada appliquent les mathématiques, le droit de la propriété et les dernières technologies de mesure à des situations réelles. Ces professionnels sont des catalyseurs d'industries qui investissent chaque année des milliards dans l'économie canadienne. En raison de leur expertise, les arpenteurs des terres du Canada sont requis chaque fois qu'il est nécessaire de délimiter de nouvelles parcelles de terrain, de délimiter des tenures sur des parcelles de terrain ou de rétablir ces limites.

Conformément à l'article 6 de la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada, les objectifs de l'Association sont :

- (a) d'établir et de maintenir les normes d'admissibilité et d'exercice des arpenteurs des terres du Canada
- (b) de régir les arpenteurs des terres du Canada
- (c) d'établir et de maintenir les normes de conduite, de connaissances et de compétence de ses membres et des titulaires de licence
- (d) de régir l'activité de ses membres et des titulaires de licence
- (e) de collaborer avec d'autres organisations à la promotion de l'arpentage
- (f) remplir les fonctions et exercer les pouvoirs qui sont imposés ou conférés à l'Association par la présente Loi.

Membres du Conseil 2022-2023

2022-2023



Robert Halliday
Président
Massey, ON



Philippe J. Breau
Président sortant
Néguac, NB



Max Putnam
Vice-président
Corman Park, SK



Reid Egger
Conseiller 3e année
Edmonton, AB



Chris de Haan
Conseiller 2e année
Kamloops, BC



Andrew Leyzack
Conseiller 1re année
Hamilton, ON



Gordon MacInnis
Nommé par le ministre
Charlottetown, PE



Angie Derrickson
Nommé par le ministre
Westbank, BC



Jean Gagnon
Arpenteur général
Ottawa, ON



Jean-Claude Tétreault
Directeur général
Ottawa, ON

Comité d'examen

Le Conseil a la responsabilité d'approuver l'acceptation de ceux qui postulent comme candidats à un brevet d'ATC. Il y a 123 candidats ATC actifs inscrits auprès du Comité.

Les examens suivants ont été passés en 2022 :

- Les candidats réguliers ATC (ceux qui ne détiennent pas de brevet provincial) ont passé 16 examens et deux ont obtenu des brevets. Les candidats réguliers ont 3 examens à passer.
- Les candidats de la mobilité de la main-d'œuvre ont rédigé 16 modules et quatre ont obtenu des brevets.

Dans le cas des candidats titulaires d'un brevet provincial (candidats de la mobilité de la main-d'œuvre), ils doivent réussir un examen en ligne de 4 heures divisé en 4 modules pouvant être écrits en tout temps.

Conformément à la Loi et au Règlement, le comité informe le Conseil des candidats qui ont satisfait aux exigences d'un brevet d'ATC et recommande l'octroi d'un brevet. Le Conseil offre ensuite un brevet aux candidats retenus.

Six brevets ont été attribués en 2022.

En plus de respecter ses obligations d'examiner les candidats et de recommander les candidats retenus pour un brevet, le comité surveille le programme d'examen et la disponibilité du matériel d'étude du programme.

Le comité examine également les demandes de permis, note tous les projets requis et fait des recommandations au registraire concernant l'expérience récente ou requise adéquate d'un candidat.

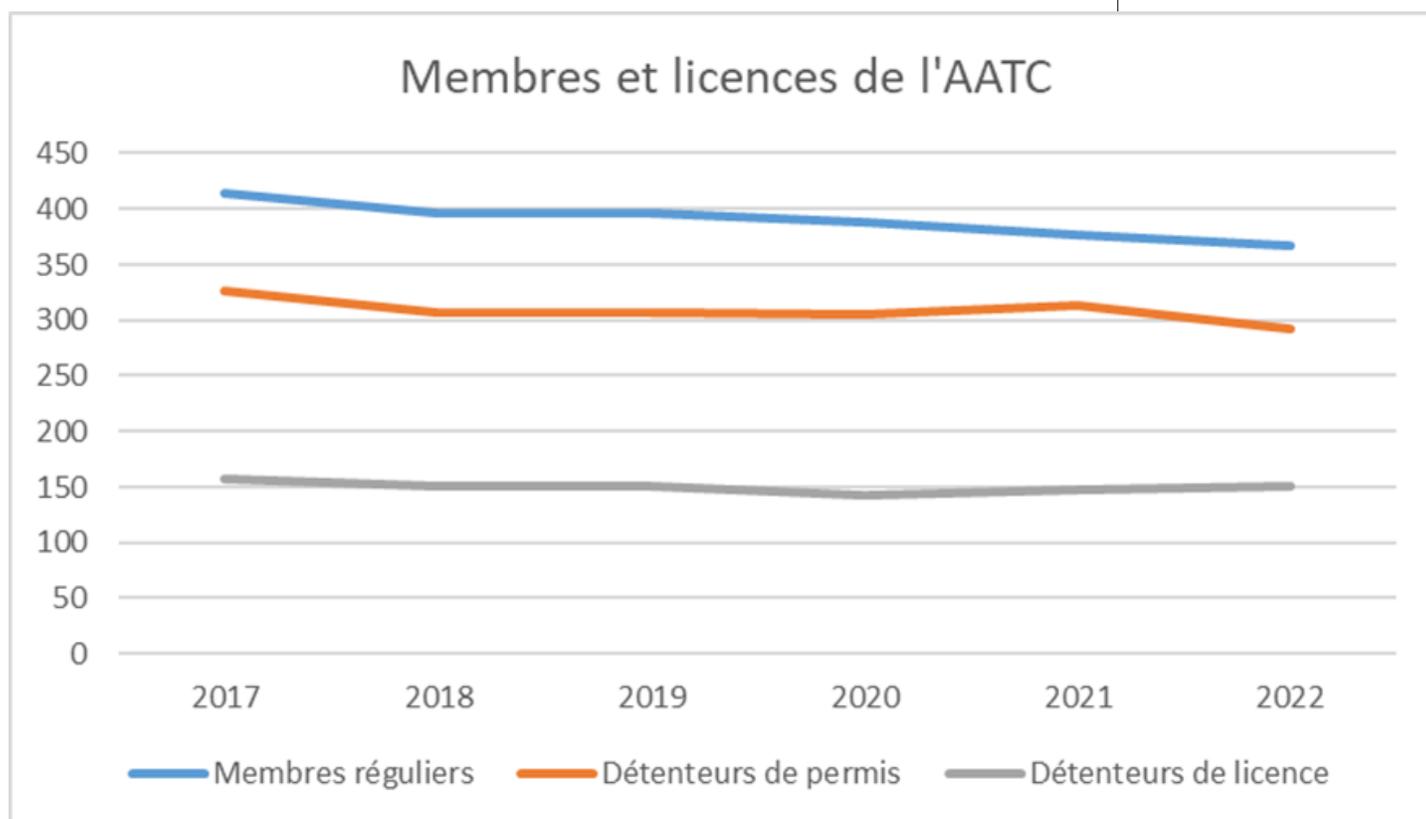


Membres de l'AATC

Le Conseil de l'AATC s'inquiète de la diminution du nombre d'arpenteurs des terres du Canada en exercice. Voici les données depuis 2017 :

Nombre	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Membres réguliers	414	396	397	388	377	367
Détenteurs de permis	327	307	307	305	314	293
Détenteurs de licences	157	150	151	143	148	151

L'AATC n'est pas seule dans cette situation. Les caractéristiques démographiques des associations d'arpenteurs au Canada indiquent généralement une base de membres décroissante en raison des départs à la retraite. L'âge moyen des arpenteurs-géomètres ne cesse d'augmenter et les nouveaux entrants dans la profession ne compensent pas les départs à la retraite



Examen des pratiques

L'article 39 du Règlement sur les arpenteurs des terres du Canada se lit comme suit :

L'examen des services d'arpentage des membres de l'Association, dont l'objet est d'assurer le maintien de normes d'arpentage minimales, consiste en un examen des plans d'arpentage et des documents et croquis relatifs aux activités d'arpentage menées par eux, et peut comprendre une ou plusieurs des mesures suivantes :

- a) l'inspection sur place des travaux représentés dans les plans d'arpentage, les documents et les croquis ;*
- b) l'examen des dossiers et autres documents concernant la réalisation des plans d'arpentage, documents et croquis des membres de l'Association et des titulaires de licences ;*
- c) la rédaction d'un rapport sur chaque examen de plan, chaque inspection sur place et chaque examen effectué aux termes du présent article.*

L'AATC a mis sur pied son service d'examen des pratiques en 2004. Tous les arpenteurs des terres du Canada détenteurs de permis sont examinés tous les trois ans et une sortie sur le terrain est généralement effectuée chaque année dans différentes régions du Canada. Un comité de bénévoles surveille les activités du service d'examen des pratiques. Si des problèmes surviennent, le comité d'examen des pratiques demandera au comité de perfectionnement professionnel continu de l'AATC de présenter un webinaire éducatif ou un séminaire en personne lors d'une conférence nationale des arpenteurs-géomètres. Si un problème est grave dans le sens où il pourrait mettre en danger l'intérêt public, une plainte sera déposée auprès du comité des plaintes de l'AATC. En effet, en 2022, une plainte a été déposée par le service.

Vingt-deux arpenteurs des terres du Canada titulaires d'un permis ont été évalués l'an dernier. Notre première sortie sur le terrain depuis le début de la pandémie a eu lieu en 2022.

Perfectionnement professionnel continu obligatoire (PPCO)

Reconnaissant que les arpenteurs-géomètres professionnels ont une responsabilité d'apprentissage tout au long de la vie, l'AATC a mis en œuvre le perfectionnement continu obligatoire le 1er janvier 2011. Reconnaissant la nature géographiquement diversifiée des arpenteurs-géomètres à travers le Canada, l'AATC continue d'améliorer la prestation du perfectionnement professionnel continu par le biais d'initiatives d'apprentissage à distance. Ceci comprend des cours offerts dans le cadre de partenariats avec des associations sœurs, des établissements universitaires, le gouvernement et des entreprises privées et tous disponibles sur un portail appelé GeoEd (www.geoed.ca), qui est géré par l'AATC.

Le portail GeoEd se remplit actuellement de cours en ligne sur une variété de sujets qui sont disponibles d'un simple clic. Présentement, 258 cours sont disponibles sur GeoEd (7 cours ont été ajoutés en 2022). Ces cours comprennent des webinaires interactifs en direct, mais la plupart des cours sont sous forme d'autoapprentissage avec des vidéos enregistrées et d'autres supports numériques. Les arpenteurs-géomètres peuvent s'inscrire à n'importe quel cours et le suivre à leur guise.

De plus, pour permettre à l'AATC de surveiller les activités de PPCO de ses membres, GeoEd dispose d'un module qui permet aux géomètres d'enregistrer leurs heures de PPCO. Les titulaires d'un permis de l'AATC doivent démontrer qu'ils ont suivi au moins 45 heures d'activités éducatives au cours des 3 dernières années. Deux autres associations utilisent cet outil pour surveiller le PPCO de leurs membres : l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario et la Saskatchewan Land Surveyor's Association.

Le système international de certification des hydrographes de l'AATC



International de
certification des
hydrographes de l'AATC

L'AATC a développé un modèle de certification pour les hydrographes et les arpenteurs-géomètres en zone extracôtière, qui a été officiellement reconnu par l'Organisation hydrographique internationale/Fédération internationale des géomètres/Association cartographique internationale — Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) en avril 2016 et la reconnaissance internationale a été renouvelée en avril 2022 pour une nouvelle période de six ans selon des normes internationales révisées.

Actuellement, six personnes ont obtenu le statut d'hydrographe certifié de niveau 1, une a le niveau 2 et trois ont reçu le niveau d'hydrographe-cadre certifié.

La certification pour un hydrographe ou un arpenteur-géomètre extracôtier est souhaitable parce que :

- La certification offre un cheminement de carrière formellement reconnu et structuré pour l'hydrographe et l'arpenteur-géomètre extracôtier.
- Elle établit le niveau d'expertise et de compétence de l'hydrographe ou arpenteur-géomètre extracôtier.
- Elle assure que l'hydrographe ou arpenteur-géomètre extracôtier est au courant de l'évolution des technologies dans ces secteurs.
- Elle fournit au titulaire du certificat un profil amélioré au sein de son industrie.
- Prépare l'hydrographe ou arpenteur-géomètre extracôtier pour la prochaine expansion mondiale dans ces secteurs.

Une note que nous avons changé le nom du système. Nous avons remarqué que dans notre promotion du programme, que de nombreux candidats potentiels ont la perception qu'il n'est disponible qu'aux citoyens canadiens, ce qui est faux. Nous avons estimé que le remplacement du mot « Canadien » par « International » aiderait à attirer plus de candidats.

Un groupe de travail a été mis en place pour étudier la possibilité de demander la reconnaissance internationale d'un programme de certification pour les cartographes marins. Il n'existe actuellement aucun programme dans le monde pour cette profession.

Des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) ont été conclus entre l'AATC et d'autres organismes de certification représentant les hydrographes en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Europe et aux États-Unis.

Plaintes et discipline

Le rôle le plus important de l'AATC est de protéger les intérêts publics canadiens et la toile cadastrale d'arpentage.

L'AATC a reçu deux plaintes en 2022. L'une a été rejetée et l'autre a été dirigée vers le comité de discipline pour être entendue par un panel de discipline en 2023.

Modernisation de la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada

Les travaux sur les modifications proposées à la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada et au Règlement ont débuté en 2012.

Les principaux sujets abordés dans les modifications proposées étaient les suivants :

- (a) les processus de plainte et de discipline de l'Association ;
- (b) la conformité fédérale à la mobilité de la main-d'œuvre (l'Association est tenue d'accepter les visiteurs des brevets provinciaux comme membres) ; et
- (c) les pratiques adoptées par le comité d'examens pour aligner ses pratiques sur celles des autres associations d'arpenteurs-géomètres au Canada.

Les modifications à la Loi sont contenues dans le projet de loi S-6 du gouvernement fédéral. Elles ont été adoptées au Sénat (3 lectures) et en première lecture à la Chambre des communes. Le projet de loi semble bloqué en deuxième lecture.

En 2022, le comité des Règlements administratifs et de la législation a fait ce qu'il pouvait au niveau de la modernisation du Règlement sur les ATC, mais a dû s'arrêter jusqu'à ce qu'il puisse voir quelles seront les modifications apportées à la Loi. Entre-temps, le comité a beaucoup travaillé sur les modifications proposées aux Règlements administratifs généraux afin d'être prêt lorsque la modification de la Loi et du Règlement sera promulguée.

Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG)

L'AATC continue de servir l'ensemble de la profession d'arpenteur-géomètre au Canada en fournissant les services administratifs et de registraire pour le Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres.

Le Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG) établit, évalue et certifie les qualifications scolaires/universitaires des personnes qui postulent pour devenir arpenteurs-géomètres et/ou professionnels de la géomatique au Canada, à l'exception du Québec.

L'AATC possède une solide compétence de base dans les domaines de la gestion des candidats et des examens et souhaite continuer à mettre ces ressources à la disposition de l'ensemble de la communauté des arpenteurs-géomètres.

Gouvernance

Le Conseil de l'AATC, en 2022, a poursuivi son chemin vers l'élaboration de politiques et de documents de procédure pour formaliser les processus de l'Association afin de relever les nouveaux défis auxquels sont confrontés les organismes de réglementation et de préparer le remplacement du directeur général.

Les tâches suivantes ont été accomplies en 2022 :

- ⇒ Réalisation d'un sondage de rétroaction auprès d'intervenants clés à l'automne. Un groupe de travail a été formé pour analyser les résultats en 2023 afin de fournir des recommandations au Conseil de l'AATC. Les résultats sont généralement positifs.
- ⇒ Processus d'examen du rendement du directeur général et de la registraire.

Collaboration avec d'autres organisations liées à la géomatique



En plus de fournir un soutien administratif et des services de registraire au Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres, l'AATC collabore avec les organisations suivantes :

Géomètres professionnels du Canada (GPC) : Chaque année depuis 2019, l'AATC et GPC organisent une conférence nationale conjointe des arpenteurs-géomètres.



Association canadienne d'hydrographie (ACH) : depuis le début de 2021, l'AATC assure le soutien administratif et la maintenance du site Web de l'ACH, qui n'a pas de personnel.

L'Association canadienne des sciences géomatiques et la Société canadienne de télédétection n'ont pas d'espace de bureau, alors l'AATC leur fournit un espace pour entreposer leurs dossiers et recevoir leur courrier.



Les cours affichés sur le portail d'apprentissage à distance GeoEd (mentionnés dans la section Perfectionnement professionnel continu obligatoire du rapport) sont offerts aux arpenteurs-géomètres de toutes les juridictions du Canada. De plus, les membres de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario et de la Saskatchewan Land Surveyors' Association utilisent le système de suivi du PPCO de GeoEd.



Conférences nationales des arpenteurs-géomètres

Conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2022

L'édition 2022 de la Conférence nationale des arpenteurs-géomètres (NSC 2022) s'est tenue à Ottawa du 11 au 13 mai. Le lieu de l'événement était l'hôtel Brookstreet à Kanata, en Ontario. La pandémie étant toujours préocupante, la conférence a été présentée de manière hybride (en personne et en ligne).

Le thème de la CNAG 2022 était « Nos valeurs, notre évolution, notre parcours » basé sur le nouveau titre du livre de l'AATC « Notre histoire est celle d'un pays » qui sera lancé au printemps 2023.

Le programme de cette conférence était le suivant :

- ◇ Conférencière principale : Dr Geneviève Béchar, directrice générale, Service hydrographique du Canada sur le thème « Passer au numérique et ce que cela signifie pour les Services hydrographiques ».
- ◇ Avances à la gestion autonome des terres grâce à l'entente-cadre par le sénateur Daniel Christmas, conseiller principal de la communauté Membertou Mi'kmaq.
- ◇ Quel est l'intérêt d'un contrôle indépendant ? Une discussion franche et honnête sur le rôle de la fiabilité et de la redondance dans l'arpentage par le Dr Robert Radovanovic, P.Eng., P.Surv., CAMA, ENV Sp., PhD.
- ◇ Une série de sujets en lien avec le thème : « L'hydrographie : un sens d'où nous allons ».
- ◇ Une autre série de sujets en lien avec le thème : « Sujets autochtones : Partir de la base... Un changement dans les droits de propriété et la tenure sur les terres autochtones ».
- ◇ Gestion des actifs sur les infrastructures durables par le Dr Robert Radovanovic.
- ◇ Problèmes dans les affaires judiciaires récentes : titre autochtone, facteurs de frontières naturelles partagées et coordonnées de révision par Izaak de Rijcke.

Conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2023



La CNAG 2023 aura lieu à Mont-Tremblant, Québec du 9 au 12 mai 2023. Le même emplacement que nous allions utiliser pour la CNAG 2020, qui a été annulée à cause de la COVID-19. Étant donné que l'AATC est une association nationale et que l'édition 2022 de la conférence était dans un format hybride et a connu un grand succès, l'AATC a décidé que toutes les conférences à venir seront présentées dans un format hybride.

Le thème de la CNAG 2023 est « Perspectives autochtones pour une gouvernance foncière durable ». Le programme préliminaire de cette conférence est le suivant :

- Histoires de réussites régionales en matière de gouvernance autochtone et de gestion des terres :
 - * Entente Crie et Naskapie
 - * Nation Paqtnkek Mi'kmaq et
 - * Première Nation de Westbank
- Arpentage des terres des Premières Nations en vertu d'un code foncier
- Bathymétrie participative (TCSB) approuvée par les Premières Nations dans le nord de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique
- Mise à jour sur le programme international de certification des hydrographes de l'AATC
- Conservation et archivage des dossiers d'arpentage
- Localisations précises et capture de données fiable
- Table ronde des leaders internationaux des arpenteurs-géomètres
- Détermination de la demande future, de l'offre et des lacunes en matière de compétences pour les professionnels de l'arpentage et du géospatial : 2023-2032.

Conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2024

L'AATC a réservé le Rodd Brudenell River Resort à l'Île-du-Prince-Édouard pour la CNAG 2024 ; le site de notre première conférence nationale il y a 16 ans. L'événement aura lieu du 8 au 10 mai 2024. Il s'agira d'une conférence conjointe avec Géomètres professionnels du Canada et l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Île-du-Prince-Édouard.

Conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2025

L'AATC est actuellement en discussion avec l'Alberta Land Surveyors Association pour organiser une conférence conjointe en avril 2025. Géomètres professionnels du Canada y participeront également.

Gagnants des bourses

Chaque année, la Fondation de l'AATC inc. décerne quatre bourses de 2 000 \$ à des étudiants inscrits dans un établissement postsecondaire dans le domaine de la géomatique. Cette année, la Fondation a choisi les lauréats suivants parmi de nombreuses candidatures prometteuses.

Les récipiendaires des bourses d'études de la Fondation AATC 2022 sont :



Timothy Kehoe
York University



Alexandre Laplante
Université Laval



Jeffrey Johnson
University of
Calgary



Suryapreet Brar
BCIT

Vers un diplôme en ligne en arpentage/géomatique

Le Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG) s'est engagé avec ses membres — 10 des 11 associations canadiennes d'arpentage autoréglementées, à l'exception du Québec — à faire évoluer ses examens vers un diplôme en ligne en arpentage/géomatique.

Ce projet est financé par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada et l'Association des arpenteurs des terres du Canada fournit au CCEAG un soutien administratif pendant le projet.

Le projet vise à préparer les générations futures de professionnels de l'arpentage et de la géomatique là où ils vivent, en s'appuyant sur les technologies pour aider la société canadienne à renforcer et à développer notre future main-d'œuvre.

Dans le même temps, l'agrément actuel des établissements universitaires et les dispenses de cours doivent également être modernisés pour refléter le nouveau programme national.

Le projet est divisé en 3 phases :

- Moderniser le programme national du CCEAG pour répondre à l'évolution des besoins et des priorités de la société et s'adapter à un avenir dicté par le changement technologique.
- Mettre à jour le processus d'agrément et d'exemption du CCEAG.
- Élaborer une voie claire vers un diplôme canadien en ligne d'ingénierie en arpentage/géomatique.

Modernisation du programme d'études national

Le CCEAG a créé un programme national complet avec des guides d'étude et des résultats d'apprentissage pour aider les candidats à se préparer aux examens, qui ont lieu deux fois par an dans plusieurs endroits au Canada. Les principaux composants du programme national ont entre 10 et 20 ans.

Conséquemment, le programme national du CCEAG est en cours de modernisation pour tenir compte des nouvelles approches et technologies. Ceci ira de pair avec un diplôme canadien en arpentage/géomatique en ligne.

Le programme d'études actuel n'aborde pas non plus le rôle élargi de la profession dans des domaines tels que la gestion des terres, la gestion de projet, les nouvelles technologies et les nouvelles utilisations des technologies nouvelles et anciennes.

Le travail du programme d'études a été abordé par un groupe de 25 personnes avec un amalgame d'universitaires et d'arpenteurs-géomètres. La version finale du nouveau programme national a été approuvée par toutes les associations d'arpenteurs à la fin de 2022. Le CCEAG est maintenant au stade de la mise en œuvre.



Mettre à jour le processus d'agrément et d'exemption du CCEAG

Le processus actuel est obsolète et les établissements universitaires ont demandé une modernisation du processus qui peut offrir aux établissements plus de polyvalence que celle actuellement disponible.

L'équipe du processus d'agrément et d'exemption composée d'universitaires et d'arpenteurs-géomètres a procédé à la mise à jour du manuel d'agrément ainsi que de toutes les annexes pour refléter les changements apportés au programme et les changements proposés au processus d'agrément.

Les modifications apportées au processus d'agrément consistent principalement à mettre à jour le manuel et les annexes pour les aligner sur le nouveau programme.

Un changement majeur concerne le moment et la durée de l'agrément. Comme une grande partie de la documentation que les institutions doivent rassembler est similaire à ce qui est requis pour leur agrément en ingénierie — le CCEAG tente de faire correspondre ses propres agréments à l'année correspondant à celle de l'ingénierie, soit avant, soit après.

Le nouveau processus a été approuvé par le conseil d'administration du CCEAG en octobre 2022 et est donc maintenant en place.



Développer une voie claire vers un diplôme canadien en ligne d'ingénierie en arpentage/géomatique

La dernière phase concerne l'élaboration d'une voie claire vers un diplôme canadien en ligne en génie de l'arpentage/géomatique.

Le résultat final n'est pas de se retrouver avec un diplôme en ligne prêt à être déployé, mais d'ouvrir la voie à un tel diplôme. En collaboration avec des établissements d'enseignement, des associations d'arpenteurs-géomètres et l'industrie, nous espérons y parvenir dans un avenir rapproché.

Une fois que les bases d'un programme moderne et d'un processus flexible d'agrément et d'exemption de cours seront finalisées et auront reçu l'approbation des parties prenantes, le travail portera son attention sur la question « comment pouvons-nous réaliser ce diplôme en ligne ? »

Il y a déjà de nombreuses idées pour nous y amener, y compris chaque institution proposant différents modules qui pourraient être basés sur leur expertise spécifique. D'autres idées proposent que chaque établissement fournisse son propre diplôme tant qu'un candidat n'a pas suivi plus d'un certain pourcentage de cours dans une autre ou d'autres universités, ce qui est le processus actuel.

La principale difficulté de cette phase du projet est centrée sur ce que l'institution pourra trouver acceptable et sur la réaction des gouvernements provinciaux.

C'est aussi pourquoi le but ultime de ce projet n'est pas de se retrouver avec un diplôme en ligne, mais avec un cheminement raisonnable et réalisable du processus.

Remplacement du directeur général

En 2020, le directeur général de l'AATC, Jean-Claude Tétreault, a donné avis qu'il prendra sa retraite à la fin mai 2023 après près de 24 années de service.

Au début de la pandémie, le Conseil de l'AATC a rédigé une politique pour la succession des directeurs généraux intérimaires et permanents. Le Conseil de l'AATC a commencé à travailler sur la relève à l'été 2022.

Conformément à ladite politique de relève permanente à un DG, un groupe de travail a été mis sur pied pour mettre à jour la description de poste, élaborer une liste de qualifications et un processus pour les entrevues. L'offre d'emploi a été rendue publique en décembre dernier.



Conclusion

Le CCEAG prévoit que l'ensemble des processus de renouvellement et un cheminement détaillé et clair vers un diplôme en ligne en génie de l'arpentage/géomatique changeront la donne pour le Canada. Il ouvrira la profession aux professionnels formés à l'étranger comme jamais auparavant et permettra en même temps à de nombreux Canadiens de s'intégrer à l'industrie tout en apprenant de chez eux.

L'espoir est que de nombreux autres candidats rejoindront les rangs des nombreuses firmes d'arpentage canadiennes et assureront l'avenir de l'industrie.

Financé par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada



Nouveau livre sur la profession d'ATC

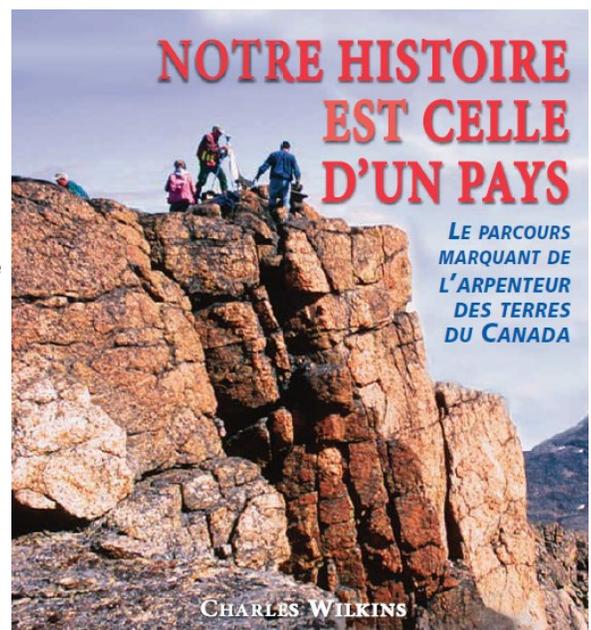
En novembre 2018, le Conseil de l'Association des arpenteurs des terres du Canada a décidé d'aller de l'avant avec la production de son premier livre sur la profession d'ATC qui serait écrit par l'auteur acclamé, Charlie Wilkins.

« Notre histoire est celle d'un pays » sera une histoire, tant au sens individuel que collectif. Ce sont soit les histoires que les arpenteurs-géomètres racontent sur eux-mêmes, ou encore, les histoires que Charlie raconte à propos de ses observations sur ceux-ci. Le livre, basé sur ses entretiens et pérégrinations avec les différents arpenteurs, sera construit autour de leurs histoires, et des bons temps que Charlie aura passés avec eux plus, bien sûr une histoire bien documentée. Le tout accompagné d'images spectaculaires des terres et des eaux où les arpenteurs des terres du Canada font leur travail.

L'objectif général de cette publication est d'offrir une expérience captivante et variée à ses lecteurs et de fournir une vision atypique et plus englobante du rôle de l'arpenteur-géomètre professionnel au Canada. Une histoire d'envergure sera racontée décrivant les expériences variées des arpenteurs des terres du Canada à travers le Canada avec des anecdotes sur la façon dont la profession a contribué et continue de contribuer au développement historique et aux défis contemporains auxquels fait face une nation en évolution.

Grâce à la livraison d'une variété d'éléments accrochant indépendants qui sont pertinents pour les intérêts de l'Association, chaque lecteur peut s'attendre à se plonger dans un livre qui éveille la curiosité et la sympathie du début à la fin.

À ce stade, l'auteur a fini d'écrire le texte et travaille maintenant avec l'éditeur pour assembler le livre. Après de nombreux retards principalement dus à la pandémie, les exemplaires du livre seront disponibles fin mars 2023.





L'Association des Arpenteurs
des Terres du Canada

900 CHEMIN DYNES, SUITE 100E
OTTAWA, ONTARIO
K2C 3L6
1-613-723-9200

WWW.ACLS-AATC.CA

